



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ANTANANARIVO
20 RUE, HENRY RAZANATSEHENO ANTANINARENINA
LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Avis de Consultation Ouverte

N° 036- CCIA/PRMP/CPX/PS-25

1. Le **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ANTANANARIVO** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour "**Service de publicité : Insertion dans les journaux et presses en ligne**".
constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **Chambre de Commerce et d'Industrie d'Antananarivo, 20 rue**

Rue : **Henry Razanatseheno Antaninarenina**

Etage / Numero de Bureau : **Bureau du Service Passation des Marchés au 2ème étage**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Antananarivo, 20 rue, Henry Razanatseheno Antaninarenina, Bureau du Service Passation des Marchés au 2e étage et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Antananarivo, 20 rue, Henry Razanatseheno Antaninarenina, Bureau du Service Passation des Marchés au 2ème étage** au plus tard le **26/05/2025 à 10 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à Le 02/05/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics